

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Cafétéria ESSA Inc.	Numéro de permis 2009908	Date d'inspection Le 24 juin 2024	
Nom de l'établissement Halte scolaire ESSA		Numéro de téléphone (506) 344-3064	
Adresse 65 rue De L'École Lamèque NB E8T 1B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
La lacune a été corrigée par courriel donc le ratio n'a pas été pris. - Les médicaments sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants. - Les fiches de médicament sont remplies et elles sont à un endroit accessible pour les éducatrices

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 juin 2024

Date

original signé par
Impossible d'obtenir la signature- Congé estival

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 juin 2024

Date